

CONCHIÈURE

(export du DFSM au 10/05/2026 à 09:33)

[1] CONCHIÈURE Médecine - Médecine

nom fém.

Étymologie FEW II-2 998a : concacare

Définition Impureté rejetée par le corps ou produite par une maladie, qui souille le cuir* et qu'il faut traiter.

Citations

- Note .1. esperiment esprové a Montpellier contre noli me tangere : purge le premiers o competent medecine ; après re la crouste a tes ongles u au rasoir jusqu'à la char rouge ; après i met .1. emplastre corrosif par une nuit u par .1. jour qui est fais de cauc vive et d'orpiument et de sal nitre. Après leve bien la plaie de vin u d'ourine d'enfant que aucune cunciure n'i demeure. Après cuis ces .VI. herbes : la grant consaude et la petite, aigremoine, vervene, vetoine, ache ; trivle les et fai emplastre et met sus cascun jour jusqu'a tant que il sera garis.
Jehan de Prouville [abbé Poutrel], *Chirurgie, ca 1300, fol. 31v.*
- nous dirons d'aucunes infections aparans par defors en nos cors et au premier : defors a unes conchiures engenrees illuec et eles sont dites lentilles. Eles sont faites a le fie de cause dehors, si comme de chaleur du soleil ou de l'air ou de sanc boullant qui dissout plus qu'il ne degaste. S'il la detrait et il ne desout petit quant il degaste, la face est noire ou taches sont engendrees u cuir, lentilles sont faites a le fie de cause dedens, car nature jete ses cunkiures par defors.
Jehan de Prouville [abbé Poutrel], *Chirurgie, ca 1300, fol. 45r-45v.*